

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmis au représentant de l'Etat

Le 11 juillet 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 8, 9 et 10 juillet 2013

2013 DVD 153 Convention d'occupation du domaine public avec la société les Autocars Dominique-Be Green dans le cadre de l'exploitation d'une ligne de bus de quartier (15^{ème}).

M. Julien BARGETON, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 25 juin 2013 par lequel Monsieur le Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer avec les sociétés Autocars Dominique-Be Green une convention d'occupation du domaine public pour l'installation d'un bungalow d'exploitation nécessaire à accueillir les conducteurs et leur encadrement ainsi que le remisage des six minibus et leurs bornes de recharge électriques sur des emplacements dédiés situés sur la rue de la Porte d'Issy, entre le boulevard périphérique et les maréchaux, dans le cadre de l'exploitation du bus de quartier du 15^{ème} arrondissement ;

Vu l'avis du conseil du 15^{ème} arrondissement en date du 1^{er} juillet 2013 ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Julien BARGETON au nom de la 3^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : Monsieur le Maire de Paris est autorisé à signer avec les sociétés Autocars Dominique-Be Green, la convention d'occupation du domaine public dans le cadre de l'exploitation du bus de quartier du 15^{ème} arrondissement.

Article 2 : La recette correspondante sera constatée sur le chapitre 70, nature 70 321, rubrique 820 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris.